

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2021 à 19h32. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège par visioconférence.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Yves Lapointe,
Francis Boucher
Charles Montamat
Et Raymond Frève.

Est absent : Monsieur LE CONSEILLER,
Renaud Ouellet

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h32 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

21-02-2021

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

22-02-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 268-2021 SUR LES TAUX DE TAXATION 2021

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion le 2 février 2021 concernant l'adoption prochaine du règlement no 268-2021 sur la taxation pour 2021 ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement no 268-2021 sur les taux de taxation 2021, tel que déposé avec la modification suivante à l'article 2 : Au lieu de « Pour l'année 2021, le taux de la taxe foncière spéciale associé au remboursement de l'emprunt ayant permis la construction de la caserne incendie est fixé à dix cents par cent dollars (0,10\$ par 100\$) » il sera écrit : « Pour l'année 2021, le taux de la taxe foncière spéciale associé au remboursement de l'emprunt ayant permis la construction de la caserne incendie est fixé à sept cents par cent dollars (0,07\$ par 100\$) ».

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

23-02-2021

ADOPTION REGLEMENT D'EMPRUNT NO 269-2021 POUR TRAVAUX DE PLUVIAL SUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE, LA RUE BOUCHARD ET LA RUE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion le 2 février 2021 concernant l'adoption prochaine du règlement d'emprunt no 269-2021 pour les travaux de pluvial sur la route de l'église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement d'emprunt no 269-2021 pour les travaux de pluvial sur la route de l'Église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

24-02-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 19h51.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale